



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 25 avril 2011

France Télécom SA

Les actions gratuites attribuées aux personnels mises sur le marché soit 0,4% du capital !

L'opération de distribution d'actions gratuites aux personnels initiée par Didier Lombard en avril 2007 vient à son terme. A l'époque ce dispositif avait eu comme objectif de dissimuler un plan de distribution de plus de 10 millions de stocks options pour les cadres dirigeants et de permettre la remontée d'un cours déjà malmené en faisant procéder à un rachat d'actions sur le marché.

La Loi fixant un délai incompressible de non-cessibilité d'au minimum de 4 ans (le délai de période dite d'acquisition est de deux ans au minimum et la durée minimale de l'obligation de conservation ne peut être inférieure à deux ans), la Direction de France Télécom a choisi ce délai.

A compter du mardi 26 avril 2011, les personnels pourront vendre librement les quelques 10 millions d'actions qui leur ont été attribuées. C'est 0,4% du capital qui sera mis sur le marché à brève échéance avec un risque de peser sur le cours.

Des actions gratuites

En 2005, à l'initiative du Ministre de l'Économie Thierry Breton, le gouvernement faisait voter une Loi pour favoriser la distribution aux personnels d'actions gratuites de leur entreprise.

Le 25 avril 2007, Didier Lombard a mis en place un plan d'attribution baptisé NexT Reward 2007 de 10,8 millions d'actions (0,4% du capital) pour 113 000 salariés du groupe en France, et 1,8 millions d'actions pour 45 000 personnes à l'international.¹

C'est ainsi que les membres du personnel, fonctionnaires ou salariés de droit privé, titulaires d'un contrat de travail au 31 décembre 2006, à l'exception des personnels en Congés de fin de carrières et d'une partie des filiales du périmètre d'Orange Business Services et encore présents dans le Groupe le 25 avril 2009, bénéficient d'un nombre d'actions qui n'étaient cessibles qu'à compter du 25 avril 2011.

Le nombre d'actions attribué aux personnels dépendait de sa catégorie : de 60 à 200 actions par personne

Si les cadres dirigeants (moins d'un millier) ne bénéficient pas de ce dispositif c'est parce que Didier Lombard leur attribuait au lieu des actions gratuites 10,1 millions de stocks options... dont 140 000 pour lui-même.

Une opération qui fait perdre plus de 50 millions d'euros à France Télécom

Les quelques 10 millions d'actions nécessaires à l'attribution d'actions gratuites ont été achetées sur le marché au prix moyen de 20 €. Elles ont donc coûté plus de 210 millions d'euros alors qu'elles auraient pu être émises en augmentation de capital et donc sans coût pour l'entreprise - comme l'ADEAS et la CFE-CGC/UNSA l'avaient demandé à l'époque. Pour acheter ces actions l'entreprise a dû accroître son endettement de 200 millions d'euros et par voie de conséquence payer les frais financiers en découlant.

¹ <http://www.amf-france.org/DocDoif/txtint/RAPOSTPdf/2008/2008-009300.pdf>

Le prix de l'action le 25 avril 2007 était à la clôture de 20,96 euros. Quatre ans plus tard, le 21 avril 2011, il était à 15,4€

La valeur ayant baissé de plus de 25%, c'est plus de 50 millions d'euros qui ont été dépensés en pure perte par l'entreprise... soit 500 euros par salarié !

Puisque le rachat d'actions coûtait à l'entreprise et que l'entreprise voulait s'exonérer des charges liées au paiement d'un salaire, il aurait été plus avisé de verser les 200 millions en intéressement exceptionnel... les personnels y auraient assurément gagné.

C'est bien l'illustration que cette opération ne visait qu'à dissimuler l'attribution de stocks options (10 millions d'actions pour 100 000 personnes... 10 millions de stocks pour 1000 personnes...) et que l'objectif premier du rachat d'actions sur le marché était de soutenir le cours. Ceux qui avaient des stocks options en auraient été les premiers bénéficiaires...

0,4% du capital mis à brève échéance sur le marché...

A compter du mardi 26 avril 2011, les personnels pourront vendre librement les quelques 10 millions d'actions qui leur ont été attribuées.

Au regard des demandes très nombreuses du personnel à pouvoir bénéficier de la participation en argent disponible sur leur compte en banque, et de la dégradation du pouvoir d'achat des personnels de France Télécom, il est fort probable que de nombreux personnels procèdent à une cession de leurs actions gratuites très rapidement.

Compte tenu de la fiscalité (au demeurant particulièrement complexe) les personnels gagneront entre 530 et 2 700 euros (sur la base d'un cours aux environ de 15,4 euros) net après impôt.

C'est 0,4% du capital qui sera mis sur le marché à brève échéance avec un possible risque de peser sur le cours.

Stéphane Richard a annoncé une nouvelle attribution...

En 2010, Stéphane Richard avait annoncé son intention de distribuer des actions gratuites au personnel. Compte tenu de sa volonté d'y associer la plus grande part possible du personnel à l'étranger, elle est techniquement complexe à réaliser. Elle est annoncée pour la fin de l'année 2011.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS condamneront avec vigueur cette opération si elle se fait de nouveau par rachat d'actions et non par émission de nouvelles actions.

Le niveau record des dividendes versés affaiblit déjà la capacité d'investissement de France Télécom. Il n'est pas acceptable d'imaginer que les fonds propres (ou l'endettement) de l'entreprise servent à financer une opération de rachat de titres, dut-elle servir à les attribuer aux personnels.

Comme l'intéressement exceptionnel et les abondements dans le PERCo, l'attribution d'actions gratuites sont des outils qui variabilisent la rétribution des personnels. Alors que l'État, actionnaire principal de France Télécom, envisage d'octroyer de nouvelles rémunérations variables aux salariés des entreprises qui distribuent des dividendes, la CFE-CGC/UNSA revendique au contraire l'augmentation des salaires fixes, qui est la seule vraie reconnaissance de l'engagement professionnel des personnels, qui par ailleurs n'ont pas la main sur les stratégies décidées en haut lieu.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS rappellent que la baisse de l'endettement et la reprise des investissements passent par le renforcement des fonds propres et qu'elles s'opposent à tout programme de rachats d'actions sur le marché.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>

A propos de l'ADEAS

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe France Télécom (salariés, fonctionnaires et retraités).

Les personnels détiennent en effet plus de 4% des actions de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient 27%. Ils doivent faire valoir leurs droits à une juste part de la valeur qu'ils ont contribué à créer.

L'ADEAS est un organisme d'échanges d'idées entre personnels, retraités, actionnaires et représentants de la direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionnariat et de l'épargne salariés, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionnariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.

Vous pouvez retrouver ses analyses et ses communiqués sur le blog : <http://www.adeas-ftgroup.org/>